

Délibération 2020-27-CFVE

Séance du 09 décembre 2020

Extrait du recueil des actes du
Conseil de la Formation et de Vie Etudiante

Gestion et procédures des modules d'ouvertures, transversaux et polytechniques

Le Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante (CFVE) de l'Université Polytechnique Hauts-de-France s'est réuni le mercredi 09 décembre 2020 en formation plénière, à distance, sur la convocation de

M. Abdelhakim Artiba, Président de l'Université et sous la présidence de Monsieur Franck Barbier, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante (CFVE).

Le quorum étant atteint,

Monsieur le Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante présente aux membres la gestion et les procédures des modules d'ouvertures, transversaux et polytechniques.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante approuve à la majorité des voix la gestion et les procédures relatives aux modules d'ouvertures, transversaux et polytechniques selon le document joint à la présente délibération.

POUR : 25 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 1 voix

Valenciennes, le 09 décembre 2020

Le Président de
l'Université Polytechnique Hauts-de-France
Professeur Abdelhakim Artiba



Gestion et procédures relatives aux modules d'ouverture et polytechnique

Introduction générale

L'ensemble des modules d'ouverture, transversaux et polytechniques sont gérés par le Pôle Formation et la Vie Etudiante (PFVE) avec le soutien de l'Institut Culturel, le Service des Sports et la Plateforme des Langues. La publicité de ces modules est faite avant le début de chaque semestre. Les étudiants peuvent formuler leurs vœux deux semaines avant le lancement des modules. L'ensemble des vœux sont gérés dans une plateforme dédiée, administrée au PFVE, développée, mises en œuvre et maintenue au sein de la Direction des Systèmes d'Information.

Les catalogues de modules d'ouverture et polytechniques s'adaptent à l'évolution des besoins des étudiants afin d'acquérir les compétences leur permettant d'affiner et de personnaliser leurs projets personnel et professionnel. Le but est ici de leur permettre de se différencier des autres candidats postulant sur un même emploi en valorisant des compétences complémentaires et/ou originales. Dans d'autres cas, l'association de nouvelles compétences peut conduire l'étudiant à faire émerger un nouveau métier ou à la création d'entreprises innovantes. L'objet de la création de ces modules est donc triple, faciliter l'accès à l'emploi des étudiants, accompagner la transformation économique du territoire et la dynamiser.

Gestion des modules d'ouverture et polytechnique

Afin, de rendre vivant ces catalogues et de les adapter à l'évolution des besoins des étudiants, ils sont soumis à des appels d'offre permanents. Dans ce cadre, les étudiants peuvent exprimer leurs besoins. Les enseignants titulaires de l'UPHF peuvent proposer des modules comme les intervenants extérieurs. Afin de limiter les contraintes relatives à la mise en œuvre de ces modules, leur hybridation est favorisée pour permettre à tous, quel que soit son statut (FI, FA, FC) et son campus, d'y accéder facilement. Les modules d'ouverture sont donnés le jeudi après-midi et entre 12h30 et 14h ou après 17h. Le vendredi est réservé aux modules polytechniques.

Le CFVE valide les catalogues des modules d'ouverture et polytechniques, dans l'intérêt des étudiants et le respect de la soutenabilité financière de l'offre de formation.

Avant le début de chaque semestre, une publicité est réalisée de ces modules afin que les étudiants puissent en prendre connaissance. En début de chaque semestre, l'étudiant a l'opportunité de réaliser jusqu'à 3 vœux classés dans une application dédiée à la gestion de ces modules.

Afin d'assurer la bonne organisation des modules d'ouverture et polytechniques, une équipe dédiée va être mise en place. Cette équipe aura en charge le suivi du déploiement des modules, l'animation des équipes pédagogiques et le renouvellement de l'offre. Elle sera également la garante du bon fonctionnement du processus et des outils techniques de gestion des choix des étudiants ainsi que le suivi administratif et financier. Elle sera constituée de 6 personnels : 2 enseignants ou enseignants-chercheurs relevant de chacun des pôles "Sciences & Technologies" et "Humanités" (pour le volet pédagogie et animation), 2 personnels de la Direction des Systèmes d'information (pour les aspects techniques), 2 personnels du pôle formation (pour les aspects administratifs et financiers). Des Vice-Présidents assureront le pilotage politique de cette équipe.

Procédure de validation des choix des étudiants

L'attribution d'une place dans un module à un étudiant suit les règles décrites ci-après. Elles ont pour objectif d'optimiser les vœux classés des étudiants dans le respect de la soutenabilité financière de l'offre de formation. Ainsi, les vœux des étudiants sont analysés au regard de la Capacité d'Accueil Minimale (CAMin) et la Capacité d'Accueil Maximale (CAMax) de chacun des modules.

Le premier temps consiste à vérifier que les premiers vœux de l'ensemble des étudiants peuvent être validés. Trois cas de figures peuvent émerger. Dans le premier cas, le nombre de vœux est supérieur à la CAMax. Pour déterminer les étudiants qui bénéficieront des modules, ils sont ordonnés des BAC+5 aux BAC+1. L'objectif est ici de donner le plus de chance aux étudiants finalisant leur projet professionnel et personnel. Si dans un groupe BAC+i, un choix doit être fait (parce qu'à cheval sur la CAMax), les étudiants ayant fait leur choix en premier temporellement sont favorisés. Dans le deuxième cas : le nombre de vœux des étudiants est supérieur à la CAMin et est inférieur à la CAMax, c'est donc le plus simple à résoudre puisque les vœux de tous les étudiants peuvent être validés. Dans le dernier cas, le nombre de vœux des étudiants est inférieur à la CAMin. Le module n'est donc pas soutenable financièrement, à ce stade les choix des étudiants ne peuvent donc être validés. Le premier temps se termine par le retrait du processus des étudiants ayant vu leurs vœux validés et des modules ayant atteint leur CAMax.

Le deuxième temps commence donc par l'analyse des choix attribués aux modules non soutenables financièrement. On y positionne le second choix des étudiants restants. Deux cas apparaissent alors. Soit la somme des premiers et deuxièmes vœux dépasse la CAMin et les premiers et deuxièmes vœux des étudiants sont alors validés. Soit la CAMin n'est pas atteinte. Les troisièmes vœux **potentiels** des étudiants pour ces modules sont alors comptabilisés.

- a) Si la somme des premiers, deuxièmes et troisièmes vœux pour un module dépassent la CAMin, le module reste dans le processus de sélection, sinon, il doit en être retiré car la CAMin ne pourra jamais être atteinte. Dans ce cas

les deuxièmes vœux des étudiants ayant pris ces modules en premiers vœux doivent être attribués aux autres modules et le processus reprend avec le même algorithme que pour le premier temps.

- b) Néanmoins, si la somme des premiers, deuxièmes et troisièmes vœux pour un module dépassent la CAMin, les vœux à ce stade ne peuvent être validés. En effet, il est nécessaire de vérifier que les deuxièmes vœux des étudiants ayant fait leurs troisièmes choix dans ces modules ne sont pas validés dans l'un des modules restants. Si ce n'est pas le cas, le nombre de vœux restent supérieurs à la CAMin et les premiers, deuxièmes et troisièmes vœux des étudiants peuvent être validés. Sinon, le module est retiré du processus et les deuxième et troisième choix des étudiants doivent être répartis dans les modules dans lesquels des places sont encore disponibles. Le processus reprend avec le même algorithme que pour le premier temps.

Enfin, les troisièmes vœux restants sont répartis dans les modules restants et le processus reprend avec le même algorithme que pour le premier temps.

A ce stade, certains étudiants n'auront pas de vœu exaucé, une deuxième campagne de vœux est alors lancée par mail auprès de ces étudiants avec les modules proposant encore des places.

Evaluations :

Lorsque les évaluations sont en contrôle continu, elles sont intégrées aux heures dédiées au module. Dans le cas d'un examen terminal, celui-ci est organisé en dehors des heures dédiées au module. Dans ce dernier cas, une deuxième session est à prévoir si au moins un étudiant n'a pas acquis le module.

Calendriers :

Le calendrier des modules est voté en CFVE pour chacun des semestres de façon à harmoniser les pratiques et permettre aux étudiants de les suivre. De même, le CFVE fixe la date limite d'inscription pour chacun des semestres.